

Comment travailler en sécurité avec

Comment travailler en toute sécurité avec - des produits dangereux à l'aide du pictogramme « Dangers pour la santé »

Sur cette page

[Que symbolise ce pictogramme?](#)

[Quelles classes de danger utilisent le pictogramme Dangers pour la santé?](#)

[Quels sont les dangers des produits avec le pictogramme Dangers pour la santé?](#)

[Quelles sont les mentions d'avertissement et de danger utilisées?](#)

[Y a-t-il d'autres dangers associés aux produits avec le pictogramme Dangers pour la santé?](#)

[Comment les produits avec le pictogramme Dangers pour la santé peuvent-ils être manipulés en toute sécurité?](#)

[Comment les produits avec le pictogramme Dangers pour la santé peuvent-ils être manipulés en toute sécurité?](#)

[Que doit-on faire en cas d'urgence?](#)

Que symbolise ce pictogramme?



Le symbole du pictogramme est une silhouette noire de la tête et de la poitrine d'une personne avec une étoile blanche qui s'étend à partir du centre de la poitrine. Ce symbole indique que les produits dangereux avec ce pictogramme peuvent causer certains effets sur la santé, par exemple :

- cancérogénicité,
- effets sur certains organes cibles après une exposition unique ou répétée, ou
- toxicité pour la reproduction.

Les produits dangereux avec ce pictogramme peuvent être utilisés en toute sécurité en adoptant des pratiques appropriées d'entreposage et de manipulation.

Quelles classes de danger utilisent le pictogramme Dangers pour la santé?

Ce pictogramme est utilisé pour plusieurs classes de danger du groupe de dangers pour la santé.

Les classes et catégories de danger qui sont attribuées sont les suivantes :

- Sensibilisation des voies respiratoires – catégories 1, 1A et 1B
- Mutagénicité sur les cellules germinales – catégories 1 (1A, 1B) et 2
- Cancérogénicité – catégories 1 et 2
- Toxicité pour la reproduction – catégories 1 et 2
- Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique (toxicité pour certains organes cibles – exposition unique) – catégories 1 et 2*
- Toxicité pour certains organes cibles – exposition répétée (toxicité pour certains organes cibles – exposition répétée) – catégories 1 et 2
- Danger par aspiration – catégorie 1

*Pour la classe Toxicité pour certains organes cibles – une seule classe de danger; le [pictogramme point d'exclamation](#) est attribué à la catégorie 3.

Quels sont les dangers des produits avec le pictogramme Dangers pour la santé?

Ce pictogramme est utilisé pour un certain nombre de dangers très différents pour la santé, ce qui peut entraîner de graves problèmes de santé. Les effets sur la santé ne sont pas nécessairement évidents immédiatement. Les effets sur la santé à long terme, comme la cancérogénicité (cause le cancer) ou la sensibilisation des voies respiratoires, sont inclus.

Quelles sont les mentions d'avertissement et de danger utilisées?

Les mentions d'avertissement et de danger du SIMDUT pour les classes et les catégories de danger attribuées à ce pictogramme sont les suivantes :

Classe et catégorie de danger	Mention d'avertissement	Mention de danger
Sensibilisation des voies respiratoires – toutes les catégories	Risque	Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation
Mutagénicité sur les cellules germinales – catégorie 1	Risque	Peut causer des anomalies génétiques*
Mutagénicité sur les cellules germinales – catégorie 2	Avertissement	Soupçonné de causer des anomalies génétiques*
Cancérogénicité – catégorie 1	Risque	Peut causer le cancer
Cancérogénicité – catégorie 2	Avertissement	Soupçonné d'être cancérigène
Toxicité pour la reproduction – catégorie 1	Risque	Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître*+
Toxicité pour la reproduction – catégorie 2	Avertissement	Soupçonné de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître*+
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) – catégorie 1	Risque	Cause des dommages aux organes*#
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) – catégorie 2	Avertissement	Peut causer des dommages aux organes*#
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) – catégorie 1	Risque	Cause des dommages aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée*#
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) – catégorie 2	Avertissement	Peut causer des dommages aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée*#
Danger par aspiration – catégorie 1	Risque	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

* La voie d'exposition (soit par inhalation, contact cutané ou ingestion) peut être mentionnée s'il est prouvé de façon concluante qu'aucune autre voie d'exposition ne cause le danger.

+ L'effet précis sur la reproduction (effets sur la fécondité ou sur l'enfant à naître) peut être mentionné, s'il est connu.

Tous les organes cibles (p. ex. foie, reins, sang, système nerveux) touchés peuvent être mentionnés, s'ils sont connus.

Y a-t-il d'autres dangers associés aux produits avec le pictogramme Dangers pour la santé?

En plus des dangers précis représentés par le pictogramme Dangers pour la santé, il est important de se rappeler que le produit peut présenter d'autres dangers, notamment :

- **autres risques pour la santé**, comme la toxicité aiguë, la corrosion de la peau, l'irritation cutanée, les lésions graves ou l'irritation des yeux;
 - **dangers physiques**, comme l'inflammabilité, la réactivité ou la corrosion des métaux.
-

Comment les produits avec le pictogramme Dangers pour la santé peuvent-ils être manipulés en toute sécurité?

- Toujours vérifier la FDS afin d'obtenir des renseignements sur TOUS les dangers et les précautions à prendre pour le produit utilisé. Dans le doute, poser des questions.
- S'il est impossible d'éviter l'utilisation du produit dangereux dans son milieu de travail, évaluer la possibilité de le [remplacer](#) par un autre, moins dangereux.
- Empêcher la libération incontrôlée de ces produits dans l'air (p. ex. poussière, bruine, ou vapeur). Dans certains cas, des systèmes fermés peuvent être nécessaires.
- Utiliser uniquement dans un endroit [bien ventilé](#).
- Utiliser la plus petite quantité possible.
- Examiner tous les contenants pour détecter les dommages ou les fuites avant de les manipuler. Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils sont vides ou qu'ils ne sont pas utilisés.
- Pour les sensibilisants des voies respiratoires :
 - Éviter d'inhaler les poussières, les fumées, les gaz, les buées, les vapeurs ou le jet.
 - En cas de ventilation inadéquate, porter un appareil de protection respiratoire.

- Pour la mutagénicité sur les cellules germinales, les substances carcinogènes et les agents toxiques pour la reproduction :
 - Obtenir les instructions spéciales avant l'utilisation.
 - S'assurer de lire et de comprendre toutes les précautions de sécurité avant la manipulation.
 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et des protecteurs oculaires ou faciaux au besoin.
- Pour les dangers liés à la toxicité pour certains organes (exposition unique ou répétée) :
 - Éviter d'inhaler les poussières, les fumées, les gaz, les buées, les vapeurs ou le jet.
 - Se laver soigneusement les mains et la peau après la manipulation.
 - Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ces produits.
- Garder les surfaces de travail propres. Essuyer les matières déversées. Prévenir l'accumulation de poussière ou de toute autre forme de résidu. Prévenir la contamination des surfaces dont pourrait se servir le personnel non protégé.
- Éviter le contact cutané répété ou à long terme avec le produit.
- Ne pas réutiliser les contenants vides; des résidus dangereux pourraient se trouver toujours à l'intérieur.
- Signaler immédiatement les fuites, les déversements ou les défaillances de l'équipement de sécurité (p. ex. système de ventilation). En cas de déversement ou de fuite, quitter immédiatement la zone.
- Le personnel d'entretien doit connaître les dangers potentiels associés aux produits auxquels il pourrait être exposé.
- Si un [équipement de protection individuelle](#) (ÉPI) est nécessaire, l'employeur doit s'assurer que les travailleurs ont suivi une formation approfondie sur son choix, son ajustement, son utilisation et son entretien. Consulter la FDS pour obtenir des conseils sur le choix.

Comment les produits avec le pictogramme Dangers pour la santé peuvent-ils être manipulés en toute sécurité?

- Inspecter régulièrement les contenants et les aires d'entreposage afin de déceler tout indice de fuite ou de dommage.
- Entreposer dans le contenant d'expédition étiqueté d'origine.
- Garder la quantité de produits entreposés à un strict minimum.

- Garder les produits dans un endroit frais et sec, bien aéré et loin de la lumière directe du soleil. Installer des panneaux d'avertissement.
 - Restreindre l'accès au personnel autorisé. Envisager l'entreposage dans un endroit verrouillé.
 - Garder à l'écart des matières incompatibles. Consulter la FDS pour obtenir des renseignements plus précis.
 - Entreposer le produit sur les étagères les plus près du sol, idéalement au-dessus de la hauteur des yeux). Ne pas entreposer sur des armoires hautes ou sur des étagères.
 - Garder les contenants fermés. Garder dans des contenants fermés aux couvercles étanches.
 - Les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux. Entreposer séparément. Garder fermés.
-

Que doit-on faire en cas d'urgence?

- Comprendre et mettre en pratique les consignes d'urgence afin de savoir comment procéder, le cas échéant.
- S'assurer que le [bassin oculaire et la douche d'urgence](#) sont facilement accessibles dans l'aire de travail immédiate. Ces appareils doivent être vérifiés régulièrement.
- Préparer les procédures et l'équipement de lutte contre les déversements (p. ex. matériaux absorbants pour contenir les déversements, ÉPI, etc.).
- Signaler immédiatement les fuites à son superviseur, aviser les gens se trouvant dans la zone et se rendre à un endroit sûr au besoin.
- Connaître les symptômes types associés à l'exposition et les premiers soins appropriés. Signaler immédiatement tout indice de malaise à son superviseur.
- Lorsqu'un sensibilisant des voies respiratoires est inhalé, emmener la personne à l'air frais et s'assurer qu'elle respire confortablement. Si elle éprouve des symptômes respiratoires, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- Dans le cas des mutagènes des cellules germinales, des substances carcinogènes, des dangers pour la reproduction et des dangers liés à la toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée), obtenir des conseils ou une attention médicale s'il y a exposition ou des inquiétudes.
- Pour les dangers liés à la toxicité pour certains organes cibles, appeler un centre antipoison ou un médecin s'il y a exposition ou des inquiétudes. Un traitement précis peut être nécessaire.

- Pour les dangers par aspiration, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin en cas d'ingestion. Ne pas faire vomir.
-

Date de la première publication de la fiche d'information : 2017-11-01

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2024-10-10

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.